11e ANNÉE. — N° 536 PARAÎT LE SAMEDI 4 Mai 1895

SISTERON JOURNAL

Politique, Littéraire, Commercial et d'Annonces

ABONNEMENTS
PAYABLE D'AVANCE
Quatre francs par an
ETRANGER, le port en sus

BUREAU à SISTERON, rue de l'Horloge, 12
AUG. TURIN Imprimeur-Gérant
LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS NE SERONT PAS RENDUS
On s'abonne dans tous les bureaux de poste

ANNONCES
Judiciaires (la ligne)..... 0,20
Commerciales (la ligne)..... 0,15
Réclames (la ligne)..... 0,30
Pour les grandes annonces et les annonces répétées on traite de gré à gré.

Conséquences commerciales

Quelles que soient les conditions dans lesquelles sera finalement ratifié par les Puissances le traité de paix sino-japonais, il n'en n'est pas moins certain que de nouveaux ports chinois seront ouverts au trafic international et qu'il va se produire toute une révolution commerciale.

Des comptoir seront créés par les commerçants et industriels entreprenants, et les premiers arrivés, c'est-à dire les premiers établis, seront naturellement les premiers à recueillir les fruits de la situation nouvelle.

Nous ne pensons pas que notre gouvernement ait oublié que la France a des intérêts considérables en Asie. La Cochinchine et le Tonkin nous ont coûté assez cher pour que nous ne négligions rien de ce qui peut faire fructifier notre conquête.

Un grand avenir s'ouvre dans ces régions lointaines, mais les bénéfices appartiendront à ceux qui auront semé dès la première heure.

Il faudrait faciliter une émigration, non de pauvres hères qui vont chercher au loin le pain qu'ils gagnent trop péniblement dans la mère-patrie, mais d'hommes jeunes, actifs, intelligents, qui soient capables de créer des noyaux solides de futures colonies françaises.

Que les chambres de commerce prennent une initiative sérieuse et persévérante, sous la protection éclairée du gouvernement, et il y aura là pour notre jeunesse aventureuse une occasion unique de fortunes personnelles en même temps que d'expansion pour les échanges de la métropole.

On annonce que, déjà, la chambre de commerce de Lyon aurait conçu le projet d'organiser une mission de prévoyance.

Cette mission, composée de jeunes hommes ayant fait leurs preuves, irait d'abord au Tonkin, puis en Chine, dans le but de préparer au commerce lyonnais de nouveaux débouchés.

Voilà une nouvelle encourageante. Que les autres chambres de commerce suivent cet exemple, et il en résultera pour notre pays des avantages incalculables.

Il faut semer d'avance pour assurer les récoltes de l'avenir.

L. M.

TRIBUNE LIBRE

Revision de la Constitution

—

IX

Rapport des Sages

Au géant souverain de France

—

EXPOSÉ DES MOTIFS

—

Grand Maître,

Nous venons de condenser en 35 articles le projet de Constitution que vous nous avez fait l'honneur de nous demander pour le Peuple Français.

Nous allons maintenant ajouter les explications nécessaires à leurs justifications.

Un grand pays comme la France a besoin d'un gouvernement fort et souple qui maintienne la nation au premier rang dans le monde, qui la fasse respecter et considérer à l'extérieur, qui la fasse aimer à l'intérieur, en ayant toujours en vue l'apaisement des cœurs et des consciences, ainsi que la satisfaction générale qui est due à tous ses enfants. Et c'est d'après ces données que nous avons opéré.

Le principe du gouvernement et sa forme sont bien établis par les deux premiers articles.

Les droits de chacun et le respect que chacun doit à tous, sont nettement perceptibles par les articles 3 et 4.

Le colosse avec lequel nous avons voulu, sur votre avis, personnifier le corps électoral tout entier, nous ne l'avons voulu que pour bien frapper l'imagination de tous et pour bien persuader une fraction quelconque qu'elle fait partie d'un tout invincible, indivisible et immortel, avec lequel elle s'adapte, et sans lequel elle n'est rien et ne peut rien.

C'est pour l'édification de ce colosse tel que nous l'avons décrit, et pour lui donner toute sa force, que nous avons dit : « Le devoir de tout électeur inscrit est d'être « électeur votant ». Donc tous les électeurs doivent aller au vote ; nous donnerons le moyen pour obtenir ce résultat. (Voir Annexes. — Loi électorale).

L'article 5 s'explique tout seul.

L'article 6 a besoin d'être développé, mais on nous comprendra facilement quand on se rappellera les détails que nous avons donnés dans notre introduction en montrant ce qu'avaient de funeste pour le pays les tiraillements qui se sont produits entre les deux Chambres existantes de par la Constitution de 1875, leur hiérarchie mal établie, les défauts d'une commune origine entre elles, et enfin leur manque d'homogénéité et de communion avec le corps électoral.

On le comprendra encore mieux quand on se rappellera les instructions si prévoyantes et si sages que vous nous avez données en nous disant : « La Constitution une fois rati-« fiée par le peuple, il ne faudra pas l'aban-« donner, il faudra lui donner un gardien « austère et incorruptible pour l'expliquer « ou l'interpréter au besoin et la faire res-« pecter s'il y a lieu. »

C'est pour satisfaire à ce sublime conseil que nous avons prévu une Assemblée régulatrice, débarrassée de tous soucis et de tous tracas des affaires, ne légiférant pas, n'exécutant pas et planant au-dessus de tous les pouvoirs dans un ciel serein d'où elle pourra les inspirer, les suivre, les contrôler, et s'ils en sortent les ramener dans les cercles orbiculaires que la Constitution leur aura respectivement tracés.

L'article 7 dit comment doit se composer cette Assemblée régulatrice, et l'article 9 explique ses pouvoirs et sa mission.

Mais il y a une chose que nous ne pouvions pas traduire en article de la Constitution et que nous devons dire ici.

Demain il y aura des génies qui sortiront des rangs des enfants de la France ; parmi ces génies les uns s'envoleront vers les sphères éternelles, d'autres, un autre sûrement nous restera, et après des exploits extraordinairement héroïques, il ira planter le drapeau tricolore sur le clocher de la cathédrale de Strasbourg. Puis il nous reviendra grand, plus grand que tous, glorifié par tous.

Pour lui, ses contemporains n'auront pas assez de *vivats*, le soleil n'aura pas assez de rayons, la terre n'aura pas assez de fleurs, et peut-être le firmament pas assez d'étoiles.

Alors ce génie, grand parmi les plus grands, pourra oublier qu'il n'est autre chose que le génie de la France, et quand tous les vivats, toutes les acclamations se seront calmés, quand toutes les féeries seront éteintes, quand ce génie n'usera plus ses forces à déployer ses ailes, il se rappellera qu'il est homme, homme grisé par le succès et les hommages rendus ; il pourra, comme celui qui l'a précédé, avoir des désirs auxquels les pouvoirs ni le peuple n'oseront pas résister. La Constitution française, il ne l'aura pas connue et ne voudra pas la connaître, et la France risquera de payer sa gloire encore une fois. . . . . .

Alors interviendra notre Assemblée régulatrice.

Et, la Constitution à la main, elle dira au vainqueur :

Regarde. — Voici la Loi.....

Regarde encore et vois plus loin :

« Les génies immortels sont en bronze et « c'est sur la colonne qu'ils gardent la « France. »

. . . . . Au delà, il y a le Rocher.

. . . . . .

. . . . . .

Nous ne nous arrêterons pas plus longtemps à expliquer le rôle de l'Assemblée régulatrice ; tout le monde le saisit à présent.

La République doit être un gouvernement de Liberté ; mais la Liberté, de son vrai nom, ne peut être que le fruit mûr de l'Intelligence et du bon sens ; elle ne peut vouloir que ce qui est bien, ce qui est bon, ce qui est juste.

Quant à l'Assemblée nationale et aux assemblées départementales et communales, leurs rôles sont nettement définis et bien compris de tous.

Les conditions d'âge, que nous avons fixées pour chacun de leurs membres, ont besoin d'être justifiées, et nous allons le faire.

Les corps délibérants qui dictent des lois à la France ou administrent ses affaires, autant générales que départementales ou communales, doivent donner à leurs travaux un caractère de sagesse, de connaissance et d'autorité aussi peu contestable que possible.

Nous avons pensé que l'on n'obtiendrait ce résultat avec son maximum de valeur qu'en choisissant les représentants exclusivement dans la génération de l'âge mûr, qui a été appelée la génération dominante.

Voici pourquoi. — Les événements qui se produisent font impression sur l'homme, de diverses manières, suivant son expérience et sa consistance personnelle ; les décisions à prendre pour chaque cas ne peuvent pas être les mêmes chez le jeune homme...

« ... Vain dans ses discours, volage en ses désirs. »

que chez le vieillard qui

« Marche en tous ses desseins d'un pas long et glacé. »

Entre ces deux extrêmes, nous pensons que l'avis de l'homme d'âge mûr qui

« ... Loin dans le présent regarde l'avenir. »

est infiniment plus sensé que celui du jeune homme ou celui du vieillard.

Et c'est pour cette raison majeure que nous voulons, dans les Assemblées délibérantes et dans tous les corps élus, des hommes sûrs et mûrs qui, percevant les mêmes impressions autant que possible de la même manière, et qui, possédant une somme de qualités à peu près égales ou équivalentes, soient amenés à avoir de ce chef la même opinion sur un fait et prennent, par suite, des délibérations à une imposante majorité.

Voilà comment nous entendons obtenir un gouvernement fort, des décisions puissantes et sages et des travaux utiles.

C'est cette raison majeure qui nous a fait exclure, en principe, les jeunes d'une part, les vieux de l'autre, et fixer entre 40 et 60 ans l'âge où un citoyen peut faire partie des corps élus

Nous savons parfaitement qu'il y a des jeunes gens, aux âmes bien nées, pour qui

« La valeur n'attend pas le nombre des années. »

Mais à ceux-là nous demandons de tempérer leur ardeur ou leur impatience par dévoûment pour la patrie, en échange, cependant, d'une concession que nous leur faisons, à eux jeunes, comme nous la faisons volontiers à ces robustes jouteurs que la vieillesse n'atteint pas.

Et cette concession est écrite dans le 2me § de l'article 13 ; on peut l'appliquer à quiconque a des mérites extraordinaires, notoirement connus et affirmés par cinq circonscriptions électorales.

Toutes les explications ci-dessus suffisent, nous pensons, à justifier la Chambre unique, prévue au 2me § de l'article 6, devant former le Pouvoir législatif.

Le nombre de ces membres, la somme de qualités maîtresses des élus et leur mode de recrutement dans la seule génération de l'âge mûr, fourniront une puissance de délibération qui rendra inutile la discussion des faits par une autre Chambre, et le délai de ratification fixé par l'article 25 nous donne une garantie contre toute surprise.

L'Assemblée régulatrice ne peut et ne doit intervenir que pour le contrôle constitutionnel pour mettre son visa : « Bon à promulguer » ou pour demander une rectification, dans le cas d'inconstitutionalité.

Nous allons maintenant nous expliquer sur la question des renouvellements partiels, qui nous paraît la plus considérable parce qu'elle a pour but :

1° De pratiquer la maxime « du gouvernement de tous par tous et pour tous » ;

2° La vivification et le rajeunissement permanent des corps élus ;

3° La marche progressive et graduée des idées nouvelles et leur application quand elle est rationnelle et nécessaire ;

4° La non-interruption de la représentation nationale et des intérêts du pays.

(*A suivre.*) X. Y.

CHRONIQUE MARSEILLAISE

Marseille s'est copieusement amusée les fêtes de Pâques.

Le féérique ballet *Excelsior* a entassé, matinée et soirée, dans la vaste salle de l'*Alhambra*, une foule avide et ruisselante à la sortie. Pour remercier la petite presse d'avoir aidé à ce succès inouï, la Direction, reconnaissante, lui a supprimé le service. Voilà une judicieuse économie appelée à fructifier. Qu'elle se remémore donc et médite les leçons des poètes latins : Virgile a coulé naguère une Société ; voici un mot d'Horace : Jupiter aveugle ceux qu'il veut perdre.

***

Afin de lutter contre la concurrence de son triomphant rival, l'*Alcazar* avait monté l'amusante revue : *Marseille à travers les âges*, construite et plaisamment brodée sur un thème plaisant. Vous connaissez le débarquement d'Euxène et de ses Phocéens sur le rivage où commerce aujourd'hui la reine de la Méditérannée. Le pâle étranger aux cheveux de jais reçut la coupe de fiançaille des mains de la belle *Gyptis*, blonde comme les épis. Vous le savez, la coutume gauloise rendait sacré le sanctuaire où la fiancée célébrait, dans une chaste solitude, la veillée du mariage. Un audacieux galant se glisse dans le gynécée. Pour quoi faire ? Dame, pour se faire prendre. Il fut pris et condamné à subir à perpétuité ce dont il voulait gratifier le bel étranger. Et la série de ses infortunes conjugales défraye jusqu'à nos jours l'hilarité.

La musique était vive, légère, charmante à la douce exécution de son agile orchestre de violons. Mais comment lutter

© VILLE DE SISTERON

contre l'attrait du bastidon ensoleillé, du feuillage naissant, de la verdure nouvelle sous les ombrelles roses et blanches des arbres fruitiers ; contre les *soli* des rossignols, des chardonnerets et de l'alouette ; contre le concert des artistes ailés du radieux éther ? On a couru essaimer aux champs pour y casser les œufs de Pâques.

* * *

Le Palais-de-Cristal renouvelle et fait défiler sur sa scène une suite continue de beautés et de talents, toujours divers, toujours changeants, toujours les mêmes, toujours nouveaux par quelque biais adroit, quelque tour ingénieux, quelque attitude désopilante ou quelque hilarante intonation. Au milieu de la foule, le promeneur étranger n'y est jamais seul : il a toujours compagnie aimable, interlocuteur gracieux et prévenant. Il y prépare (le *Palais*) une revue dont on vante la gaîté. A mon avis, la revue la plus divertissante est la revue de la salle.

* * *

Les *Variétés*, avec un succès de joyeuse humeur ; vivement applaudie, la revue *Marseille-Ingénue*. A quand, à qui la revue *Marseille-Vierge et Martyre?*

Puisque le vent est aux revues, j'ai trouvé la mienne. Le titre est alléchant : *Ce que femme veut*. On y verrait défiler tout Marseille : la bouquetière, messager ridé des tendres aveux ; le commissionnaire du coin, qui décrotte et va-t-en-ville en galante exploration ; l'épicier, qui tient au rez-de-chaussée boutique de renseignements ; le perruquier raseur, devenu coiffeur, orateur et journaliste, dont le *salon* est l'outre où se recueillent les bavardages et d'où se répandent les cancans ; la dame distinguée qui a son jour de réception, où *se presse* une société distinguée, pardon, *select*, parlons français ; la grande dame qui a son théâtre en son hôtel pour y jouer son rôle avec des hommes du grand air, je veux dire du *hig-life*, où ses filles chantent et se distinguent au piano, aux applaudissements d'un auditoire d'amateurs distingués ; le placier, ce furet de place qui flaire tout, voit tout, entend tout, narre tout avec le mot pour rire ; le professeur, qui professe ce qu'il dit savoir, et mieux ce qu'il ne sait pas, car à le croire, il n'ignore rien, et pincé, empesé, paré, lustré, distingué, accrédité et renommé par sa toilette, il faufile sa prétention dans le monde où on le paye ; le restaurateur perfide, *perfidus caupo* dirait le porte-leçons, le cabaretier qui ouvre ses cabinets de la ville ou de la banlieue à l'indiscrétion d'un garçon bien stylé dans sa cravate blanche, son veston noir et ses escarpins vernis ; le maître de pension, majestueux dans sa pose étudiée et sa digne prestance, exaltant avec sérieux les incomparables avantages et l'éclatante supériorité de sa maison, de sa table, de son personnel trié sur le volet, sans pareil au monde ; enfin, le prêtre en surplis avec l'étole d'or, bénissant deux époux les fronts inclinés sous le voile de gaze et se passant l'anneau conjugal. Quel beau développement scénique ! Quelles scènes d'un comique ravissant ! Quels splendides coups de théâtre et quelle admirable ampleur de mise en scène.

Mesdames et Messieurs, croyez-moi, je suis fort, très fort, immensément fort. Né à Marseille, il suffit de dire je sais pour qu'immédiatement je sache. Le théâtre n'a donc aucun secret pour moi. Eh bien, entre nous, il ne me manque qu'une chose, oh ! une toute petite chose, un rien : le génie de Molière pour faire de cette revue un chef d'œuvre immortel.

J'ai surpris le secret d'une historiette chuchotée et colportée, pour l'ébaudissement de tout mon quartier. En attendant que le génie vienne, et il viendra pour écrire ma revue, et que la musique en soit composée, je vous en conterai la primeur au vol ; puissiez-vous comme La Fontaine à Peau-d'Ane conté, y trouver un plaisir extrême.

* * *

Je lis dans le *Bavard* du 27 : « Soupçonne-t-on ce qu'il faut d'invention, de fécondité vraie, pour savoir se borner ? » Donc, le comble pour un conseiller municipal, d'un adjoint au maire, est de se sentir borné.

MARIUS SEGUR.

UN MONSIEUR offre gratuitement de faire connaître à tous ceux qui sont atteints d'une maladie de peau, dartres, eczémas, boutons, démangeaisons, bronchites chroniques, maladies de la poitrine et de l'estomac, de rhumatismes, un moyen infaillible de se guérir promptement ainsi qu'il l'a été radicalement lui-même après avoir souffert et essayé en vain tous les remèdes préconisés. Cette offre, dont on appréciera le but humanitaire, est la conséquence d'un vœu.

Ecrire par lettre ou carte postale à *M. Vincent*, 8, place Victor Hugo, à Grenoble, qui répondra gratis et franco par courrier et enverra les indications demandées.

CHRONIQUE LOCALE

ET REGIONALE

SISTERON

Conseil municipal. — Compte rendu sommaire. — *Postes.* — Le facteur qui dessert la banlieue partira à six heures du matin, au lieu de huit.

Cimetière. — Le Maire est autorisé à vendre comme perpétuelles les concessions actuellement temporaires.

Garnison. — Le Conseil émet énergiquement le vœu que la garnison actuelle soit augmentée, en attendant que la répartition des troupes du XIV· corps puisse permettre l'envoi d'une fraction plus considérable. Il proteste de la façon la plus formelle contre les bruits répandus, avec mauvaise foi, contre la prétendue vente de la citadelle, etc., etc.

Fêtes de Juin. — MM. Thélène, Pallet, Martel, Bec, Clément, Brun, Silvestre, Gabriel Lieutier, sont nommés membres de la Commission, pour organiser les fêtes.

Travaux. — Le Conseil vote les fonds nécessaires pour réfection de la rue du Glissoir et des ruelles qui y aboutissent, et décide de faire un petit jet d'eau sur la place de l'église.

— Réparations urgentes aux fontaines de la Beaume.

Une quinzaine d'autres affaires reçoivent une solution, et la séance est levée à minuit.

—)o(—

Citadelle et Garnison. — Depuis quelque temps, des alarmistes font courir le bruit que notre citadelle va être vendue et, comme conséquence, la garnison supprimée.

Nous croyons ces bruits vraisemblablement faux et tout au moins prématurés.

En effet, il est définitivement arrêté, à la suite d'un accord entre le ministre de la guerre, le général Saussier et le général de Boideffre, que le général Voisin, gouverneur de Lyon et commandant du XIVe corps d'armée, se démettra du commandement du XIVe corps et prendra le commandement de l'armée des Alpes, formée des XIVe, XIVe (*bis*) et XVe corps.

Le successeur du général Voisin aurait sous ses ordres la place de Lyon, les départements du Rhône et de la Drôme.

Le XIVe corps *bis*, dont le chef-lieu serait à Grenoble, comprendrait les départements de l'Isère, des Hautes-Alpes, des Basses-Alpes et de la Savoie, huit bataillons de chasseurs à pied, les batteries alpines du 2e et 6e régiments d'artillerie, une brigade d'infanterie et tous les services auxiliaires nécessaires. On parle du général Zédé pour le commandement de ce nouveau corps d'armée.

Si ces renseignements sont exacts — et nous les croyons exacts — le XIVe corps *bis*, duquel nous dépendrions, comprendrait un tel contingent de troupes que, non seulement on n'enlèverait pas notre garnison, mais on en augmenterait forcément l'effectif.

—)o(—

Le nommé Emile Viguier, étudiant en pharmacie à Grenoble, originaire du Poët (Hautes-Alpes), déclare qu'il n'a rien de commun avec l'individu qui, ayant pris son nom, a été arrêté à Marseille pour les vols commis à Sisteron et s'est suicidé depuis.

—)o(—

Syndicat. — L'Assemblée générale du *Syndicat agricole des Alpes*, annoncée pour demain dimanche, aura lieu à 2 heures, dans la salle du Casino.

—)o(—

Théâtre. — Très bonne représentation, samedi soir, par la troupe Dufaure. *Le grand Mogol* a été interprété avec beaucoup de brio par les talentueux artistes qui composent cette troupe bien homogène.

Prochainement : *Gillette de Narbonne.*

—)o(—

Variétés Sisteronnaises. — Débuts, mardi dernier, de Mlle Lucie, une étoile de première grandeur... et d'excellent caractère. Nous croyons pouvoir affirmer que c'est la première fois, depuis la création du concert dans notre ville, que les amateurs ont pu applaudir une artiste d'un talent aussi réel.

Nous reviendrons, dans un prochain numéro, sur son répertoire et ses créations.

Mlles Jeanne D... et Mariette savent capter l'attention et provoquer les bravos.

—)o(—

ETAT CIVIL

du 26 Avril au 3 Mai 1895.

NAISSANCES

Fontanaroux Etienne-Benjamin.

Tardieu Jean-Marie-Joseph.

MARIAGES

Entre M. Conil Firmin-Auguste-Hippolyte, et Mlle Chabaud Mélanie-Julia.

Pascal Joseph-Louis-Antonin et Mlle Giraud Rosalie-Ulice-Jduna.

DÉCÈS

Latil Marie épouse Blanc, 67 ans.

Chauvet Gustave-Louis-Eugène, 1 mois.

La meilleure Invention

Pour effrayer les gens, Jupiter fit la foudre ;
Pour les exterminer, on inventa la poudre.
Mais pour les embellir et conserver leur peau,
Victor Vaissier créa le Savon du Congo.

L. d'Aizy au Parfumeur parisien.

Un mot de la fin

De gendre à belle-mère :

— Madame !

— Monsieur !

— Votre fille est insupportable !

— Ah ! bah !

Elle a ses nerfs trois fois par jour.

— Et puis ?

— Elle est coquette, exigeante, colère !

— Ensuite ?

— Cela ne vous suffit pas !

Alors la belle-mère, se redressant :

— Croyez-vous que je vous l'aurais donnée, sans cela ?

MELROSE

RÉGÉNÉRATEUR FAVORI DES CHEVEUX.

Pour rendre aux cheveux gris ou décolorés leur couleur et beauté primitives ainsi que leur vitalité et brillant. Chez les Coiffeurs et Parfumeurs. Dépôt : 96 Rue Etienne Marcel, Paris.

Se trouve à Sisteron chez M. REBATTU fils aîné, Mercerie-Parf., rue Porte de Provence.

Marché d'Aix

du 2 Mai 1895.

Bœufs limousins	» »»	a	» »»
Gris	» »»	à	» »»
Bœufs du pays	» »»	à	» »»
Moutons du pays	1 75	à	1 80
de Barcelonnette	» »»	à	» »»
de Gap	» »»	à	» »»
Moutons Africains	1 37	à	1 42
Réserve	1 66	à	» »»

REVUE FINANCIÈRE

Paris, 1er Mai 1895.

A l'exception de l'Extérieure d'Espagne toujours offerte, le marché accuse de meilleures tendances. Le 3 o/o reprend à 102.06, le 3/2 à 108.10.

Le Crédit foncier passe de 901.25 à 907.50. Les obligations nouvelles donnent lieu à de nombreuses demandes de la part des souscripteurs qui prévoient une forte réduction.

Le comptoir National d'Escompte se traite à 607.50.

La Société générale est recherchée à 496.25.

Le crédit Lyonnais progresse à 817.50.

Les actions des Grandes Fabriques de Papiers de Paris ont des transactions à 105.

Les cours se maintiennent avec une remarquable fermeté sur les obligations 5 o/o de la Compagnie Electrique de la rive gauche de Paris qui cotent 487.50. A ce prix, le revenu est de 4.72 o/o nets.

Les Bons fonciers Gulf-Lands font 28.75.

En mines d'or, nous laissons Monte-Rosa à 141.50, la Buffelsdoorn Estate à 152. La Compagnie Big-Blowa reçu de Goolgardie la dépêche suivante : On continue le fonçage du puits. Machines arrivées en bon état.

Le marché des chemins français est plus animé.

Informations financières. — Nous conseillons aux personnes qui s'intéressent aux Mines d'or du Transvaal de lire chaque semaine dans l'*Echo Sud-Africain*, 5, rue Laffitte, les notes qui lui sont adressées du Transvaal par son correspondant spécial.

ETUDE

de

Me AUGUSTE BASSAC

Notaire

à Sisteron (Basses-Alpes)

VENTE

Aux Enchères Publiques et Volontaires

Le Dimanche 26 Mai 1895, à deux heures de l'après-midi, au village de Sourribes, dans la salle de la Mairie, il sera procédé, par le ministère de Me BASSAC, notaire à Sisteron, a la vente aux enchères publiques et volontaires des immeubles ci-après désignés, sis sur le terroir de Sourribes et de Beaudument, et appartenant à M. Paul DAVIN, instituteur communal à Aiglun.

DÉSIGNATIONS ET MISES A PRIX

Immeubles sis à Sourribes

PREMIER LOT

Labour, vignes et amandiers avec bastidon, quartier du Pré-Neuf ou Plan Saint-Roman, contenant environ trois hectares et demi, confrontant : Megy Genis, Honorine Blanc, Désiré Heyriès, Claudius Giraud, veuve Serignac, ravin et chemin.

Mise à prix : quatre mille francs, ci 4.000

DEUXIÈME LOT

Labour complanté en vignes et amandiers, quartier du Grand-Champ, contenant environ trente-deux ares, confrontant : Heyriès, veuve Provent, Giraud, Bernard, ravin.

Mise á prix : quatre cents francs, ci 400

TROISIEME LOT

Labour arrosable, quartier de Combe de Siard, contenant environ huit ares, touchant : chemin, veuve Serignac, vallon, canal.

Mise à prix : cinquante francs, ci. 50

QUATRIÈME LOT

Bois taillis et hermas, quartier de la Combe, contenant environ quarante ares, touchant : Bernard, Serres, Peyron et vallon.

Mise à prix : vingt-cinq francs, ci. 25

CINQUIÈME LOT

Vague, quartier de Combes d'Arnaud, contenant environ un hectare et demi, touchant : chemin, Serres, veuve Provent, Benoît, Leydet et Andrieu.

Mise á prix : trente francs, ci 30

SIXIÈME LOT

Aire et labour, quartier de Saint-Roman, contenant environ vingt ares, confrontant : du nord, Heyriès-Peyron ; du midi, chemin ; du levant, Burle, et du couchant, rue ou chemin.

Mise à prix : cinq cents francs, ci 500

SEPTIÈME LOT

Maison d'habitation, composée de chambres, écurie, remise, grenier à foin, quartier de Saint-Roman, confrontant ; du midi et du levant, la rue; du couchant, veuve Serignac, et du nord, Heyriès.

Mise à prix : six cents francs, ci 600

HUITIÈME LOT

Pré arrosable, quartier de Peyrouse, contenant environ vingt ares, confrontant : le canal du moulin, Gallissian le vallon, la veuve Provent et Brun.

Mise à prix : cinq cents francs, ci 500

NEUVIÈME LOT

Vague, au quartier de la Rouvière, contenant environ vingt ares, confrontant : Paulin Brun, vallon, Firmin Latinville.

Mise à prix : vingt-cinq francs, ci. 25

DIXIÈME LOT

Labour arrosable, quartier de la Condamine, contenant environ trente ares, touchant : Granier, veuve Giraud, Richaud Firmin et chemin.

Mise à prix : huit cents francs, ci 800

ONZIÈME LOT

Labour, complanté en oliviers et hermas, quartier de la Bouchère, contenant environ quatre-vingts ares, touchant : veuve Serignac, Robert, Heyriès Désiré et le ravin.

Mise à prix : deux cents francs, ci 200

© VILLE DE SISTERON

DOUZIÈME LOT

Labour et vignes, oliviers et amandiers, au quartier du Clos, contenant environ trente-deux ares, touchant : Giraud, Drivoy, chemin, Giraud Joseph, Pellegrin André.

Mise à prix : quatre cents francs, ci 400

TREIZIÈME LOT

Labour, au quartier de la Jalinette, avec vignes, oliviers et bois, contenant environ un hectare et demi, touchant : Paulin Brun, veuve Giraud, chemin, Heyriès Désiré.

Mise à prix : quatre cents francs, ci 400

QUATORZIÈME LOT

Labour arrosable, quartier du Tourron, contenant environ huit ares, touchant : Heyriès, Firmin Richaud, Brun Noël, le ravin.

Mise à prix : cent cinquante francs, ci 150

QUINZIÈME LOT

Pré, au quartier du Moulin, contenant environ huit ares, touchant : ravin, Gaubert, Brun, Paul Latinville et Gaubert.

Mise à prix : trois cents francs, ci. 300

SEIZIÈME LOT

Vague avec chênes, quartier de la Garenne, contenant environ huit ares, touchant : le Vausson, Robert et Reymond.

Mise à prix : vingt-cinq francs, ci 25

DIX-SEPTIÈME LOT

Jardin arrosable, quartier de Tourron, contenant environ un are, touchant : le chemin, le canal, Heyriès et Drivoy.

Mise à prix : cinquante francs, ci 50

DIX-HUITIÈME LOT

Maison d'habitation, au village de Sourribes, composée de rez-de-chaussée, caves, premier étage et galetas, touchant : la rue, Drivoy, Heyriès Désiré et loges à cochons séparées par la rue.

Mise à prix : six cents francs, ... 600

DIX-NEUVIÈME LOT

Ecurie avec grenier à foin, au village de Sourribes, touchant : la rue, Heyriès, Robert et Chaux.

Mise à prix : trois cents francs, ci. 300

Immeuble sis à Beaudument

VINGTIÈME ET DERNIER LOT

Bois taillis situé à Beaudument, contenant environ deux hectares et demi, touchant : chemin de Saint-Symphorien, Brun Pierre et chemin de Vilhosc.

Mise à prix : trois cents francs, ci 300

NOTA

Après les adjudications partielles, le 6e et 7e lots, consistant en aire, labour et bâtiment, au quartier de St-Roman, seront ablotis ; il en sera de même des 18e et 19e lots, consistant en maison d'habitation, loges a cochons, écurie et grenier à foin, au village de Sourribes.

Pour tous renseignements, s'adresser à Me BASSAC, notaire, dépositaire du cahier des charges.

MUSÉE DES FAMILLES, édition populaire illustrée

Sommaire du N° 18. — 2 Mai 1895.

QUATRIÈME ANNÉE

Hugues le Fauve, par Marie Cassan. — Le lion de Camors, par L. de Caters. — La vallée de Josaphat. — Cakya-Mouni ou le Boudha, récit de mythologie indienne, par Louise Lacuria. — Ami du foyer, par le Dr Balthazard. — Les mois illustrés. — Jeux d'esprit.

Envoi franco d'un numéro spécimen sur demande affranchie. — Librairie Ch. Delagrave, 15, rue Soufflot, Paris, et chez tous les libraires. *Abonnements :* **Un an, 6 fr. ; Six mois, 3 fr.**

ETUDE

DE

Me L. GASSIER, avocat-avoué

à Sisteron,

Successeur de Me ESTAYS.

VENTE

PAR LICITATION

Il sera procédé, le mardi onze juin prochain, à neuf heures du matin, par devant M. PICQUET, juge-commis, à l'audience des criées du Tribunal civil de première instance de Sisteron, au Palais-de-Justice, à Sisteron, à la vente aux enchères publiques des immeubles ci-après désignés, situés sur le terroir de la commune de Salignac, qui dépendent de la succession de la dame Pélagie-Antoinette-Honorine MAUREL, veuve en premières noces de Joseph-Victor RICHAUD, et épouse en secondes noces de Antoine RENOUX, en son vivant propriétaire à Salignac.

DESIGNATION

des immeubles à vendre

PREMIER LOT

Propriété au quartier de la Pauze, d'une contenance de un hectare soixante-seize ares un centiare environ, portée au cadastre sous les numéros 861, 862 p., 863, 864, 868, 870, 871, 874 p. de la section C du plan, confrontant : du levant et du couchant, chemin ; du nord, Masse Calixte et Bremond Jean ; du midi, Richaud Henri et André Etienne.

Mise à prix : huit cents francs, ci 800

DEUXIÈME LOT

Sol d'une maison en totalité démolie, au village de Salignac, entourée de ruines, portée au cadastre sous le numéro 331 de la section C pour une contenance de deux ares vingt-cinq centiares environ.

Mise à prix : un franc, ci. . 1

TROISIÈME LOT

Parcelles, au quartier de la Ribière ou Rivière, en nature de terre labourable et vague, portées au cadastre sous les numéros 1010 p. et 1009 de la section C, d'une contenance de douze ares vingt-deux centiares environ, confrontant dans leur ensemble : du levant et du nord, chemin ; du couchant, Eyries; du nord, Estornel Mathieu.

Mise à prix : deux cents francs, ci 200

Après la vente en détail, il sera procédé à la vente en un seul bloc de tous les immeubles ci-dessus désignés sur la mise à prix formée par le total des adjudications partielles.

Ces immeubles sont indivis entre : 1° Le sieur Joachin Maurel, portefaix, domicilié et demeurant à Marseille, ayant pour avoué Me GASSIER; 2° la dame Rosa Roux, sans profession, épouse du sieur Sylvain Raymond, journalier, domiciliée demeurant à Saint-Geniez avec son mari ; 3° le sieur Julien Renoux, bourrelier, domicilié demeurant à Saint-Geniez, et 4° Antoine Renoux, fils mineur du précédent, représenté dans la présente procédure par le sieur Renoux Henri, propriétaire à Saint-Geniez, son tuteur *ad hoc*, nommé à ces fonctions par délibération du conseil de famille en date du 27 avril 1895, enregistrée, ayant tous pour avoué Me BEINET.

La vente de ces immeubles a été ordonnée par jugement contradictoire du Tribunal de Sisteron en date du six février mil huit cent quatre-vingt-quinze, enregistré.

Elle aura lieu aux clauses et conditions du cahier des charges déposé au greffe du Tribunal.

Sisteron, le 2 Mai 1895.

L'avoué poursuivant :
L. GASSIER.
Dûment enregistré.

Histoire de France

par J. Michelet.

La publication en livraisons illustrées à 10 centimes de l'admirable **Histoire de France** de J. Michelet, a ému, comme nous le pensions bien, le pays tout entier. A peine la première série est-elle parue et les éditeurs Jules ROUFF & Cie sont obligés d'en faire de nouveaux tirages pour satisfaire à la noble curiosité d'un nombreux public qui, ne connaissant que de réputation ce monument de l'esprit humain, veut le voir de près et en mesurer toute la hauteur ; c'est une vraie passion, bien faite pour nous réjouir, car elle respire le patriotisme.

La seconde série vient d'être mise en vente ; elle est digne de la première, par le soin apporté au texte comme par la magnificence des illustrations.

Pour recevoir franco les 10 premières séries au fur et à mesure qu'elles paraîtront, adresser cinq francs en timbres ou mandat-poste aux Editeurs Jules Rouff, 14, Cloître Saint-Honoré, Paris.

VINS NATURELS

Maison de confiance

Jean Rulland

SISTERON

Vin provenant directement de la propriété

à 19 francs l'hectolitre

et au-dessus

EAU-DE-VIE 1re qualité

à 1 franc 45 le Litre

ON PORTE A DOMICILE

VIENT DE PARAITRE

à l'Imprimerie CHASPOUL et veuve BARBAROUX

Place de l'Evêché, 20, à Digne

ANNUAIRE

Administratif et Commercial

(ANNÉE 1895)

par M. Ferdinand TARTANSON

Chef de bureau à la Préfecture des B.-Alpes

Prix : **2 francs :** franco par la poste, **2 fr. 35.**

A VENDRE

UNE MAISON

Composée de trois pièces, située à La Coste.

S'adresser à M. REBATTU fils aîné, ou au bureau du journal.

A CÉDER DE SUITE

ATELIER

de

CORDONNERIE

Situé rue Droite, Sisteron.

S'adresser à Mme Théréza Brun.

On demande

UN APPRENTI MÉCANICIEN

S'adresser à M. Stanislas **MAUREL**, constructeur-mécanicien, à Sisteron.

AVIS

L'ENTREPOT des *Engrais Chimiques* de M. Ernest SARLIN est situé rue Saunerie, ancien hôtel Pardigon.

GRANDE BAISSE

de Prix

Vins à partir de **20 francs l'hectolitre**, *garantis naturels et achetés directement chez le propriétaire.*

EAU-DE-VIE 1er choix pour fruits,

1 fr. 50 cent. le litre.

E. BERTRAND

MARCHAND DE VINS

SISTERON

BON-PRIME

Tout lecteur du *Sisteron-Journal*, qui détachera ce *Bon-Prime* et qui nous enverra la somme de un franc cinquante centimes, recevra franco un exemplaire des **Propos de Tante Rosalie**, le livre d'Economie domestique, dont le prix en librairie est de Trois francs.

-- **Les propos de la tante Rosalie** sont le gros succès du jour et le bréviaire indispensable de toute bonne femme de ménage qui veut tenir sa maison avec ordre et économie.

A VENDRE une *Cheminée prussienne.* — S'adresser au bureau du journal.

AUX HERNIAIRES !

Madame **Veuve PELLEGRIN** a l'honneur d'informer le public qu'elle continue la confection et la vente des **BANDAGES** au 2me étage de sa maison, située aux Quatre-Coins, à côté de la Chapellerie.

Nouvelle conquête de la Science

LES HERNIES

Le Docteur GÉRARD, de la Faculté de Paris, diplômé du Ministère de l'Intérieur, vient de découvrir un astringent assez énergique pour obtenir promptement l'occlusion de l'anneau herniaire. Il ne suffisait pas, comme tant d'autres l'ont fait avant lui, d'appliquer un bandage médicamenteux ou une pommade quelconque pour fermer le passage de l'anse intestinale : il fallait trouver un remède inoffensif et vraiment efficace, grâce auquel la guérison radicale de la hernie sans opération ne fut plus un vain mot. Telle est la découverte que nous devons au savant docteur, qui offre gratuitement sa brochure à nos lecteurs contre 45 centimes en timbres-poste, pour frais d'envoi. — Adresser les demandes à M. GÉRARD, 21, rue du Faubourg Montmartre, Paris.

Dr DEBRAY.

LA MAISON DU

PONT-NEUF

Rue du Pont-Neuf, PARIS

adresse *GRATIS* et *FRANCO*, l'Album et toutes les gravures de Modes Printemps, Été 1895, des

VÊTEMENTS pour **HOMMES** et **ENFANTS**

Extrait du Catalogue

Complet draperie nouveaute tres soigné **25f.**

Veston belle draperie nuance mode **6f. 60**

Pantalon draperie fantaisie disposition nouvelle **5f. 75**

Costumes ***Cyclistes*** veste et culotte article extra **19f. 50**

VÊTEMENTS POUR DAMES

Bonneterie, Chapellerie, Chemises, Chaussures et tout ce qui concerne la toilette.

Tous les achats faits à la Maison du Pont-Neuf, sont *remboursés* par une police de la SÉQUANAISE « Société pour la reconstitution des Capitaux ».

VÊTEMENTS POUR TOUS LES SPORTS

Expédition FRANCO dans toute la France à partir de 20 francs

Rue du Pont-Neuf, nos 4, 6, 8, PARIS

PAS de SUCCURSALES

POUR TEINDRE SOI-MÊME *EN TOUTES NUANCES*

TOUTES SORTES D'ETOFFES

Employez

LA KABILINE

SE TROUVE PARTOUT

Le gérant : Aug. TURIN.

© VILLE DE SISTERON

PURIFIEZ L'AIR
en brûlant du PAPIER d'ARMÉNIE
Le meilleur Désinfectant connu.

Dans l'intérêt des malades et surtout de ceux qui les entourent, les médecins recommandent de purifier l'air en brûlant du **PAPIER D'ARMÉNIE.**

DÉTAIL : PHARMACIES, PARFUMERIES, PAPETERIES, BAZARS
Gros : **A. PONSOT, 8, Rue d'Enghien, Paris.** *Echne gratis.*

Dépôt : *Droguerie de l'Horloge*

Gazette des Chasseurs

Directeur : EMILE BLIN

à FOURCHES (Calvados)

ABONNEMENTS :

France, 3 francs par An ; Etranger, 4 francs

COLLABORATEURS : Tous les abonnés.

LA FAMILLE LA FAMILLE LA FAMILLE LA FAM

PAIX. JOIE. ELEGANCE. BEAUX-ARTS.

LA FAMILLE

500,000 Lecteurs

JOURNAL HEBDOMADAIRE ILLUSTRÉ

15 centimes le numéro. — 8 francs par an

16 SUPPLÉMENTS GRATUITS DE MUSIQUE & DE MODE

PATRONS GRATUITS

(un par mois)

CHRONIQUES, ROMANS

Actualités, Gravures d'art, Musique, etc.

COLLABORATEURS CÉLÈBRES

GRAVURES INÉDITES

MODES : Mme Aline VERNON

Numéro spécimen sur demande

PARIS. — 7, RUE CADET, 7. — PARIS

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

Fournitures générales pour Entrepreneurs

PLATRE POUR ENGRAIS

BARDONNENCHE & Cie

Entrepôt : Cours St-Jaume

SISTERON (Basses-Alpes)

AVIS

M. CLÉMENT Noël a l'honneur d'informer le public qu'il vient d'ouvrir une nouvelle chapellerie aux Quatre-Coins, ancienne maison veuve PELLEGRIN.

Par les moyens de fabrication dont il dispose, **M. CLEMENT** assure ses clients qu'ils trouveront, dans ce nouvel établissement, tous les articles de chapellerie *d'une réelle supériorité à des prix indiscutables de*

BON MARCHÉ

Aux Quatre-Coins, ancienne

MAISON Vve PELLEGRIN

A la Renommée
DE LA BONNE

CHAUSSURE

Confectionnée et sur commande

SPÉCIALITÉ

Pour 1re Communion, Mariage et Chasse.

SOLIDITÉ — ÉLÉGANCE

BRUN Aphe

Rue de Leuze (Valaye)

SISTERON (Basses-Alpes)

Prix très modérés

Royal Windsor

LE CÉLÈBRE RÉGÉNÉRATEUR DES CHEVEUX

Avez-vous des Cheveux gris ?
Avez-vous des Pellicules ?
Vos Cheveux sont-ils faibles ou tombent-ils ?

SI OUI

Employez le ROYAL WINDSOR, ce produit par excellence rend aux Cheveux gris la couleur et la beauté naturelles de la jeunesse. Il arrête la chute des Cheveux et fait disparaître les Pellicules. Il est le SEUL Régénérateur des Cheveux médaillé. Résultats inespérés. — Vente toujours croissante. — Exiger sur les flacons les mots **ROYAL WINDSOR.** — Se trouve chez Coiffeurs-Parfumeurs en flacons et demi-flacons.

ENTREPOT : **22, Rue de l'Échiquier, *PARIS***

Envoi franco sur demande du Prospectus contenant détails et attestations

---

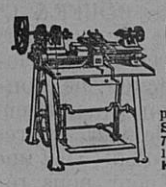

OUTILLAGE | TOURS | MACHINES

pour INDUSTRIELS et AMATEURS | de tous Systèmes | à découper

SCIERIES alternatives, circulaires et à ruban, ***Mortaiseuses, Toupies,*** etc.

OUTILS de toutes sortes, Français, Anglais et Américains

pour MÉCANICIENS, MENUISIERS, TOURNEURS, etc., AMATEURS. — **BOITES D'OUTILS**

SCIES, BOIS, DESSINS et toutes fournitures pour le Découpage, le Tour, la Sculpture, etc.

TARIF-ALBUM (300 pages 1,100 gravures) *fco* 0,65c. **A. TIERSOT** CONSTRUCT BREVETÉ A PARIS **16, Rue des Gravilliers.**

HORS CONCOURS, MEMBRE DU JURY aux Expositions de *PARIS 1890-1891-1892-1893.*

Avis aux Mères de Famille

FARINE *LACTÉE* **NESTLÉ**

est le **MEILLEUR ALIMENT** pour les enfants en bas-âge.
est l'**ALIMENT** le plus **COMPLET** n'exigeant que de l'eau pour sa préparation.
est l'**ALIMENT** le plus **SÛR** pour faciliter le sevrage.
est le **SEUL ALIMENT** recommandé par tous les médecins.

Exiger le nom NESTLÉ sur toutes les boîtes. Gros, **A. CHRISTEN, 16, Rue Paro-Royal, PARIS**

SE TROUVE DANS TOUTES LES PHARMACIES ET GRANDES MAISONS D'ÉPICERIE

CHOCOLATS D'AIGUEBELLE

Fabriqués par les PÈRES TRAPPISTES

Se vend chez les principaux négociants

La Nouvelle Revue

18, Boulevard Montmartre, Paris.

Directrice : Madame **Juliette ADAM**

PARAIT LE 1er ET LE 15 DE CHAQUE MOIS

PRIX DE l'abonnement	12 mois	6 mois	3 mois
Paris et Seine	50f	26f	14f
Départements	56	29	15
Etranger. . .	62	32	17

On s'abonne sans frais : dans les *Bureaux de poste*, les agences du *Crédit Lyonnais* et celles de la *Société générale* de France et de l'Etranger.

Si Vous Voulez EVITER LES EPIDEMIES
Si Vous Voulez EVITER LA CONTAGION
en visitant vos amis atteints de maladies infectieuses :

LAVEZ-VOUS

avec le

SAVON AU GOUDRON

DE BARBIER

Prix : 0.40, 0.75 & 1. 20.

32me ANNÉE

LE RAILWAY

(Paraissant tous les samedis)

HORAIRE SYNOPTIQUE DES CHEMINS DE FER

P.-L.M., Midi, Italiens, Saint-Gothard, Espagne, Services Internationaux & Maritimes, Rhône, Gironde, Hérault, Bouches-du-Rhône, Sud France, Corse.

DIRECTION ET ADMINISTRATION

36, BOULEVARD DU PONT-NEUF, NICE

EN VENTE aux Bibliothèques des Gares, & chez M. Astier Fils, libraire à Sisteron.

La Clé de la Sténographie Populaire

(SYSTEME DUPLOYE). Alphabet Sténographique

pb td fv kg lr mn gn j ch s z o a ou eu u é è i an on in un

Les consonnes sont *fixes*, les voyelles sont *mobiles*.

La *Sténographie Duployé* écrit les **SONS**, pas autre chose. Le son *A* s'écrit toujours ainsi : o ; le son *O* de cette manière : O ; et le son *OU* de celle-ci : O.

La diphtongue *OI* se prononçant *OA*, s'écrit, par conséquent, avec les signes de *O* et de *A* : O

Le son *P (pe)* s'écrit : ı, et *B (be)* s'écrit : l. pas b, peau b, beau b, bois b, papa b, poppe b, Aube P, poupe b, poids b.

T (te) s'écrit : _, et *D (de)* s'écrit : __ : tas, taux, tape, dot, doute, doigt, patte, tabac, botte, botte, poteau, bateau, badeau, aubade.

F ou *PH (fe)* s'écrit : ı, et *V (ve)* s'écrit : : faux, voûte, taffe, fauve, fade, faute, taffetas, aphte.

K, C dur ou *QU (ke)* s'écrit : ı, et *G dur (gue)* s'écrit : / : cap, capote, coke, cadeau, bague, phoque, coupe, coude, opaque.

L (le) s'écrit ainsi : ı, mais *en remontant*, et *R (re)* s'écrit ainsi : ı, aussi *en remontant* : robe, bord, rabot, Var, rave, colle, caporal, colloque, loque, gare.

J ou *G doux (je)* s'écrit, et *CH (che)* s'écrit : joie, Jacques, chat, chape, cheval, choc, Georges, Jacob, jacot, château, chocolat.

S ou *C doux (se)* s'écrit : , et *Z (ze)* s'écrit : : sa, oeau, hasard, gaze, casaque, soldat, cela.

N (ne) s'écrit : , et *GN (gne)* s'écrit : : anneau, canot, agneau, Narbonne, cognac, canard.

M (me) s'écrit : : ma, mot, mot, bameau, bonnne, moutarde, marmotte, marmelade.

X s'écrit tantôt comme *KS* : axe, tantôt comme *GZ* : exempt.

OU, au commencement et à la fin des mots s'écrit : : vous et *non pas* : , nous et *non pas*, ouvre et *non pas*.

Nous connaissons toutes les consonnes et trois voyelles ; les autres sons voyelles s'écrivent avec des *petits demi-cercles* ou des *quarts de cercle grands et petits*.

Comme les voyelles sont presque toujours précédées ou suivies d'une consonne, il est important que nous puissions écrire d'un seul trait de plume la consonne et la voyelle qui forment syllabe. La Sténographie Duployé donne ce résultat en rendant mobiles les signes des Voyelles et en les traçant de manière à éviter les angles. En effet ou sont plus rapides que , ou sont plus rapides que , et ou que .

Le son *I* s'écrit avec un petit demi-cercle : fée, thé, nez, été.

Le son *O* s'écrit avec un petit demi-cercle au-dessous duquel on place un point : dais, c'est, mais, était, quelque, laquelle.

Le son *E* s'écrit avec un petit demi-cercle au-dessus duquel on place un point : pie, dit, lit, nid, ocie, édit, être, ville.

Le son *U* s'écrit avec un quart de grand cercle : tu, rue, rue, nue, tube, buppe, juge, sud, rude.

Le son *OU* s'écrit avec un quart de grand cercle auquel on ajoute un point : deux, feu, beure, heureux, jeu, nœud.

Le son *AN* s'écrit avec un quart de petit cercle surmonté d'un accent aigu : banc, dent, temps, vent, hareng, champ.

Le son *ON* s'écrit avec un quart de petit cercle au-dessous duquel on place un accent aigu : pont, don, gond, rond, bonteux.

Le son *IN* s'écrit avec un quart de petit cercle surmonté d'un accent grave : , daim, vain, rein, saint, nain, main.

Le son *UN* s'écrit avec un quart de petit cercle au-dessous duquel on place un accent grave : brun, alun, l'un, aution.

LL mouillées s'écrivent par un ou plusieurs demi-cercles : bataille, vaillant.

Les points et accents peuvent jusqu'à 100, être omis, sans nuire à la lisibilité, lorsque l'on observe la règle suivante : « *Les signes représentant i, ie, ou, an, in doivent toujours, lorsque cela ne nuit pas à la rapidité de l'écriture, être tracés en remontant ou en avancant, et les signes représentant é, è, o, eu, on, un, doivent être tracés en descendant ou en reculant* : dit, dès, mis, mais, oi, ses, nid, nez, du, deux, les, dot, doute. »

Les sons voyelles *finales* s'écrivent *toujours* sans point ni accent, mais dans la position fixe ici indiquée : et, est, yeux, huit, en, on, rein, un.

TRADUCTION DE LA LIGNE STÉNOGRAPHIQUE CI-DESSUS :

« *Pour avoir de plus amples explications, exemples, commentaires, renseignements, voir la* **Méthode complète de Sténographie Duployé.** »

17me édition, franco : **3 fr. — DUPLOYÉ, à Sinceny (Aisne).**

On peut adresser toutes les demandes à Paris, 166, rue Lafayette, au siège de l'administration du journal Le Grand Sténographe, *organe officiel du Comité de propagande de la Sténographie Populaire, qui publie, dans chaque numéro, des cours, devoirs, exercices de lecture. Un exemplaire spécimen est, d'ailleurs, expédié gratuitement et franco, avec encartage également gratuit d'un premier devoir. Le Comité de propagande de la Sténographie Populaire, 166, rue Lafayette, à Paris, corrige ces devoirs et les renvoie aux élèves sans qu'il en coûte rien à ceux-ci. Nous ne pouvons qu'engager nos lecteurs à profiter de l'occasion unique qui leur est offerte d'acquérir, sans bourse délier et avec la plus grande facilité, une connaissance de première utilité.*

GUERISON DE LA SURDITÉ

Les TYMPANS ARTIFICIELS, brevetés, de MYSOLSON, guérissent ou soulagent la Surdité, quelle qu'en soit la cause. — *Guérisons les plus remarquables ont été faites.* — Envoyer 25 centimes pour recevoir franco un livre de 80 pages, illustré, contenant les descriptions intéressantes des essais qui ont été faits pour guérir la Surdité, et aussi des lettres de recommandation de Docteurs d'Avocats, d'Editeurs et autres hommes éminents qui ont été guéris par ces TYMPANS et les recommandent hautement. Nommez ce journal.

Adresser J. H. NICHOLSON, 4, rue Drouot, PARIS

FLEUR DU BOUQUET DE NOCE,

pour la peau et le teint.

SOCIÉTÉ MUTUELLE FRANÇAISE

Pour favoriser le développement de l'Epargne par la Reconstitution des Capitaux

SIÈGE SOCIAL : RUE DU BAT-D'ARGENT, 2, LYON

Polices Remboursables à 100 francs

Payables : **5** *fr. au comptant ou* **6** *fr. à terme en* **60** *mois*

Le versement de **1 franc** par mois pendant **60 mois** assure un capital de **1.000 fr. ; 2 francs** par mois assurent **2.000 fr.** et ainsi de suite.

SIX TIRAGES PAR AN

Le Souscripteur participe aux Tirages aussitôt qu'il a effectué le premier versement.

Les valeurs ou titres qui représentent le fonds de reconstitution et qui garantissent le remboursement des capitaux souscrits sont immatriculés au nom de la Société et déposés à la SOCIÉTÉ LYONNAISE DE DEPOTS ET COMPTES COURANTS ET A LA SOCIETE GÉNÉRALE.

Les bordereaux constatant ces dépôts sont communiqués à tout co-sociétaire désireux d'en prendre connaissance.

Pour tous renseignements ou pour souscrire, s'adresser au Directeur, à Lyon, *Rue Bat-d'Argent*, 2, ou à M. *Calixte Beaume*, sociétaire, à Sisteron.

VELOCIPÈDES PEUGEOT

Représentant :

HENRI MARTEL

COUTELIER

A SISTERON

Réparations et transformations de Bicyclettes. — NICKELAGE

Le Gérant, Vu pour la légalisation de la signature ci-contre Le Maire,

© VILLE DE SISTERON